



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00** en session ordinaire.

Ordre du jour

- * Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2024
- * Choix du secrétaire de séance

- Présentation du SCoT par Elodie PIQUETTE du Pays Nivernais Morvan

FINANCES PUBLIQUES

- Délibération consultation Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Délibération Travaux Pont de Nataloup
- Délibération relative à la consommation d'eau et à la redevance pour performances des réseaux d'eau potable 2025
- Délibération relative à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif 2025
- Délibération Convention tripartite fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré de la commune par le collège
- Délibération Convention gendarmes réservistes
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Décisions modificatives

Personnel Fonction Publique Territoriale

- Délibération prévoyance pour les agents

Questions diverses

- Garage véhicule électrique
- Date prochain Conseil Municipal

Fait à Montsauche-les-Settons, le 5 décembre 2024,

Le Maire,
LECLERCQ Marie

